

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE »
DU MARDI 28 JUILLET 2015 TENUE EN MAIRIE DE LAPALISSE**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. RABOUTOT
- Commune de BERT : M. CAILLAULT
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. BILLAUD
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme LESME. M. EGAL. Mme MINARD de CHABANNES. M. BRUNIAU. Mme DUPERROUX. Mme AUBIN. M. FUMOUX (présent à partir de la question N°4)
- Commune de PERIGNY : M. VERNIN
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. SAULNIER

Excusé :

- M. VALERO pouvoir à M. de CHABANNES (Commune de Lapalisse)

Absents :

- Mme DESMARD (Commune de Lapalisse)
- M. BOUCHET (Commune de Lapalisse)

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 04 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DU VOYAGE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES (C.C.J.).

En l'absence du Président, Valentin DRIFFORD, Anaëlle THIBAUDAT et Laurie BARJON ont présenté le diaporama retraçant les étapes franchies par le Conseil Communautaire des Jeunes pour concrétiser leur voyage à Center Parcs ; elles étaient soutenues dans leur exposé par Elodie LALLIAS, leur animatrice.

Puis Jean-Marc BRUNIAU, Vice-Président en charge de l'Enfance-Jeunesse, a commenté le bilan financier de l'opération qui s'autofinance sans participation de la Communauté de Communes ; il a ainsi félicité les jeunes pour leur engagement à réunir les fonds nécessaires à ce séjour, et notamment leur excellente présentation du dossier devant la Commission CAF qui leur a finalement attribué 2 000 €.

2/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des prérogatives confiées par le Conseil ; elles sont les suivantes :

- décision d'achat par l'Office de Tourisme d'enveloppes et cartes postales timbrées à l'effigie de Jacques II de Chabannes auprès de l'association Philatélie Cartophilie du Pays de Lapalisse,
- décision de remettre des prix aux lauréats de la dictée organisée le 29 Mai 2015 par la Médiathèque,
- décision de céder la tondeuse Iseki à la Sarl LISA du Val de Sioule à Saint-Pourçain-Sur-Sioule,
- décision de compléter la grille tarifaire du camping de Lapalisse pour fixer le prix d'une recharge en eau pour les camping-cars,
- décision de mettre en place des excursions sur les thèmes des croyances religieuses et païennes en Pays de Lapalisse et secrets des Châteaux du Val de Besbre tous les mardis et jeudis après-midi du 7 Juillet au 27 Août 2015,
- décision de conclure un avenant au marché signé avec l'entreprise HUGUENOT de Le Breuil pour les travaux de construction des vestiaires du stade de Le Breuil ; montant : 505,93 € H.T.
- décision de conclure un avenant au marché signé avec l'entreprise HUGUENOT de Le Breuil pour les travaux de construction des vestiaires du stade de Le Breuil ; montant : 262,90 € H.T.
- décision de conclure un avenant au marché signé avec l'entreprise CRETIER d'Isserpent pour les travaux de construction des vestiaires du stade de Le Breuil ; montant : 516 € H.T.
- décision de conclure un avenant au marché signé avec l'entreprise LASSOT de Saint-Léger-Sur-Vouzance pour les travaux de construction des vestiaires du stade de Le Breuil ; montant : 13 226,35 € H.T.
- décision d'encaisser une somme de 367 € reversée par le supermarché MARKET, dans le cadre de l'opération « Les Boucles du Cœur », à laquelle a participé le Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.) ; cette somme sera affectée au financement des actions futures menées par le C.C.J.

3/ TARIFS 2016 DES SERVICES RENDUS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ÉVOLUTION ANNUELLE.

Les quelques modifications présentées sont adoptées à l'unanimité :

- Camping Lapalisse :

- création formule stop camping-car (1 nuitée pour 1 camping-car et 2 personnes) : 8 €
 - personnel supplémentaire : 1 €
- recharge en eau des camping-cars : 2 € les 100 l
- mobile-homes : la grille de location est reconfigurée à la baisse pour tenir compte d'un coefficient de vétusté lié à ces équipements

- Enfance / Jeunesse :

- Gala de danse : le programme diffusé lors du spectacle de fin d'année, et jusqu'alors vendu 2 €, sera désormais gratuit.

- Office de Tourisme :

- nouveau produit : autocollant « Le Bourbonnais » : 2,50 €
- T-Shirt : de 23 à 24 €
- visite guidée groupe et théâtre : de 2 à 2,50 € pour 2016

4/ BORNE CAMPING-CAR – CONVENTION DE MANDAT.

Afin d'assurer un service plus complet aux camping-caristes, le Conseil à l'unanimité approuve la conclusion d'une convention avec la station essence de Madame CANTAT (AGIP), qui permettra de vendre des jetons pour les recharges en eau et électricité fournies par la borne installée Place Jean Moulin à Lapalisse.

5/ TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire accepte deux modifications de postes suite à l'avancement entériné par la Commission Administrative Paritaire, ainsi que la création d'un poste d'adjoint d'animation non titulaire pour l'animatrice de l'activité Danse, de manière à pouvoir pérenniser cette activité.

6/ REMPLACEMENTS CONGÉS ESTIVAUX – CONTRATS SAISONNIERS.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à conclure trois contrats saisonniers : au secrétariat des services techniques, à l'accueil de la Communauté de Communes et à la Médiathèque.

7/ RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDÉ.

Le renouvellement du contrat aidé de Cécile DRIFFORD, agent d'entretien des locaux communautaires, est approuvé à l'unanimité.

8/ CRÉATION CONTRAT AIDÉ AUX SERVICES TECHNIQUES.

L'assemblée communautaire à l'unanimité approuve la création d'un contrat aidé de 6 mois à temps complet aux services techniques.

9/ MÉDECINE DU TRAVAIL – CHANGEMENT DE PRESTATAIRE.

Après analyse du service rendu et du prix facturé par l'organisme actuellement en charge des visites du travail pour les agents, le Conseil à l'unanimité décide de retenir la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (C.D.G.03), plus intéressante, tant au niveau financier que sur le contenu du service apporté.

10/ CHEMINS DE RANDONNÉES – TARIFS D'ENTRETIEN.

Le tarif d'entretien mécanisé des chemins de randonnées est fixé à l'unanimité à 50 € de l'heure ; cette prestation est désormais assurée par les communes (avec leur agent et matériel) dans le cadre du schéma de mutualisation déjà présenté au Conseil, et en cours d'élaboration définitive.

11/ BILAN D'APPLICATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.).

Le S.C.O.T. de la Communauté de Communes ayant déjà dix ans d'application (approuvé le 22 Septembre 2005), le Conseil à l'unanimité entérine l'analyse des résultats concrétisés sur la période et maintient ce document d'orientations ; sa révision sera engagée lorsque les futurs périmètres des E.P.C.I. du Département seront définitivement arrêtés.

12/ PLATEAU SPORTIF DE SAINT-CHRISTOPHE – DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (D.U.P.) POUR LE TERRAIN D'IMPLANTATION.

Confronté à une situation de blocage avec le propriétaire du terrain concerné pour la création de cet équipement, le Conseil par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

13/ RAPPORT ANNUEL 2014 DU SICTOM SUD ALLIER.

L'assemblée communautaire donne acte de la présentation de ce rapport qui a déjà été expédié dans toutes les communes adhérentes.

14/ RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Après présentation commentée, le Conseil prend acte de ce document qui sera expédié dans toutes les communes pour présentation aux conseils municipaux.

15/ VOLET FINANCIER DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

De la même manière, le Conseil prend acte de la présentation de ce document, dont le contenu détaillé a déjà été expédié à chaque commune dans le cadre de la procédure de transferts de charges et de recettes 2015.

16/ ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE.

A l'unanimité, Monsieur le Président est autorisé à encaisser un chèque de 1 440 € émanant de la compagnie Groupama, en remboursement de dégradations commises sur la porte d'entrée de la Piscine de Lapalisse.

17/ MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (A.M.F.) SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT.

A l'unanimité, la motion de l'A.M.F. destinée à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État est approuvée à l'unanimité.

18/ SCHÉMA DE MUTUALISATION – RENCONTRE MAIRES ET SECRÉTAIRES DE MAIRIES.

Les délégués communautaires sont informés que la prochaine étape prévue dans le processus d'élaboration du schéma de mutualisation, sera une rencontre avec les Maires et Secrétaires de Mairies des 14 communes adhérentes ; elle sera organisée **le Jeudi 10 Septembre 2015, à 19H00, à l'Espace Economique – Téléc centre de Lapalisse.**

19/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AUX BUDGETS 2015.

Les virements de crédits proposés sont adoptés à l'unanimité ; ils concernent :

• Sur le Budget Général :

- le remplacement de la borne camping-car de Lapalisse hors service (5 500 €), le remboursement d'un dépôt de garantie (400 €), la participation de la Commune de Lapalisse à l'achat de matériels informatiques (6 000 €), des avenants à l'aménagement des vestiaires du stade de Le Breuil (15 000 €), le réajustement de crédits sur le programme 2015 de voirie communautaire.

• Sur le Budget Annexe « Hébergements de loisirs » :

- l'inscription de 300 € pour le remplacement du lave-linge du camping de Bert.

20/ QUESTION DIVERSE.

- MODIFICATION DE DATE DU PROCHAIN BUREAU COMMUNAUTAIRE.

Les délégués sont informés que le prochain Bureau Communautaire se déroulera le Mardi 08 Septembre 2015 à 17H00, à Bert, au lieu du 03 Septembre initialement programmé sur le calendrier prévisionnel annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H20.

Fait à Lapalisse, le 30 Juillet 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"